



Communiqué de presse

Mouvement contre le **R**acisme et pour l'**A**mitié entre les **P**euples

43 boulevard de Magenta - 75010 Paris

01 53 38 99 82 - [www.mrap.fr](http://www.mrap.fr) - [mrap@mrap.fr](mailto:mrap@mrap.fr)

[@MrapOfficiel](https://twitter.com/MrapOfficiel) [@MRAPOfficielNational](https://www.facebook.com/MRAPOfficielNational)

---

## **Salah Hamouri doit pouvoir vivre à Jérusalem ! Non au bannissement !**

**Détenu depuis près de huit mois, Salah Hamouri sera expulsé en France dimanche 4 décembre. Le MRAP exprime son indignation face à cette mesure de bannissement : Salah est franco-palestinien, il doit pouvoir vivre libre dans le pays où il est né.**

Depuis le 7 mars Salah Hamouri est incarcéré sous le régime de la détention administrative, c'est-à-dire sans inculpation ni procès. Auparavant, il a été pris pour cible durant vingt ans, en le harcelant, en l'arrétant de manière arbitraire. La rapporteuse spéciale de l'ONU, Francesca Albanese avait dénoncé « *un abus sadique contre Salah Hamouri.* »

Parmi les milliers de prisonnières et de prisonniers palestiniens détenu·e·s en Israël, plusieurs centaines (plus de 700 actuellement dont Bilal al-Saadi, président du Freedom Theatre de Jénine) sont détenus dans les prisons israéliennes sous ce régime ; ni eux ni leur avocat n'ont le droit de connaître le motif de cette détention ! Leur temps de détention – de 3 à 6 mois initialement – est renouvelable indéfiniment au gré du bon vouloir des autorités militaires qui gèrent l'occupation illégale de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est. La détention administrative est un système criminel qui fut appliqué entre autres par le régime d'Apartheid en Afrique du Sud.

L'expulsion de Salah risque de créer un précédent très dangereux : plus rien ne pourra empêcher les autorités israéliennes de continuer à dépeupler Jérusalem de sa population arabe à qui il est demandé « *d'être loyal avec l'occupant* » !

L'expulsion de Salah démontrerait également l'impuissance de la France à faire respecter le droit international, en particulier concernant un citoyen franco-palestinien et à faire cesser la colonisation et la politique de nettoyage ethnique menée par Israël à Jérusalem-Est. La seule solution est la mise en place de sanctions pour contraindre le pouvoir israélien à appliquer le droit international, le respect des frontières définies par l'ONU, l'arrêt du blocus de Gaza. La plus urgente est d'interdire tout commerce avec les entreprises liées à la colonisation. Il faut sanctionner Carrefour qui va ouvrir un centre commercial dans une colonie israélienne en Cisjordanie.

Dans l'immédiat, la France doit immédiatement reconnaître l'État de Palestine, comme le demandent les résolutions votées par le Sénat et l'Assemblée Nationale.

Liberté pour Salah Hamouri !

Le MRAP, le 1 décembre 2022